



Paris, le 16 décembre 2020

**Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE
CHSCT extraordinaire des DDI du 16 novembre 2020**

COVID-19, vague 2, épisode 3 !...

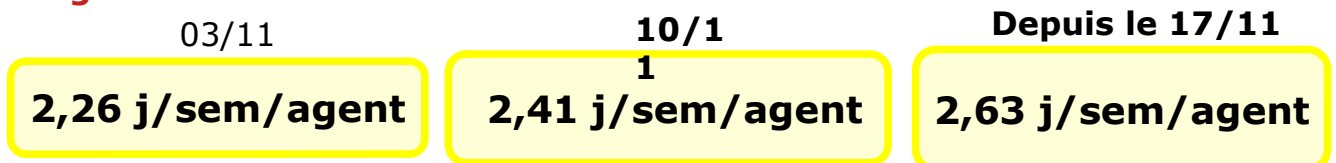
Retrouvez en rappel à la fin de ce compte-rendu la déclaration préalable de FO.

Les points saillants issus de ce CHSCT :

À retenir : le MI a tenu la 3^e convocation du CHSCT spécial COVID 2^e vague. Une occasion d'insister sur les dysfonctionnements de certains services, des besoins et des attentes des agents.

En chiffres, seuls 61 % des agents des DDI qui participent à l'enquête hebdomadaire du MI, bénéficient de la mise en œuvre du télétravail pour limiter les interactions sur les sites professionnels. La tendance que donne le nombre de jours télétravaillés/semaine/agent est un indicateur qui semble avoir atteint ses limites, mais qui reste à vérifier avec les remontées manquantes...

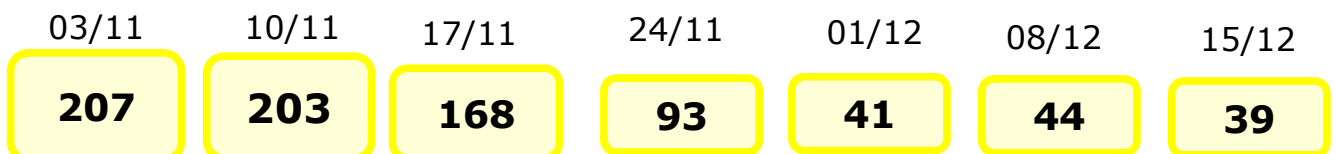
Progression du télétravail



Le Président du CHSCT reconnaît que le nombre de jours télétravaillés a atteint un pallier que les services ne pourront guère faire évoluer, notamment en raison des missions non télétravaillables, de contrôle, d'inspection... A la demande de Force Ouvrière, une attention particulière va être portée aux services qui n'ont recours au télétravail qu'1 journée par semaine et par agent, voire moins.

A suivre...

Cas Covid-19 (déclarés depuis moins de 15 jours) : une tendance à la baisse sous réserve



Dialogue social

Selon les mêmes chiffres que remontés lors du point de mi-novembre, le dialogue social formel et informel reste intense selon le MI. Force Ouvrière rappelle la nécessité de tenir des instances formelles et de faire remonter les dysfonctionnements rencontrés. Les signalements sont remontés et traités.

Comme le MI s'y est engagé, le CHSCT DDI est convoqué tous les 15 jours pendant cette 2^e vague. N'hésitez pas à signaler tout dysfonctionnement ou remonter toute question à vos contacts FO !

Isolement social/professionnel risques psycho-sociaux

Cellules de soutien et d'écoute ministérielles (numéros verts) toujours à la disposition des agents qui en éprouvent le besoin. **Force Ouvrière** a demandé la production et la mise à jour de listes des professionnels médico-sociaux de chaque service. Il convient également de rappeler aux services la présence possible des ISST, médecins de prévention et AS dans les instances de dialogue social.

Force Ouvrière a également souligné les constats d'épuisement des agents tant moralement que physiquement. Les conditions de travail sont dégradées dans tous les services, mais les relations avec les interlocuteurs restent identiques avec des charges de travail ou des pressions toujours plus exigeantes. **Force Ouvrière** alerte !

Des conditions de travail toujours aussi dégradées !

Force Ouvrière a demandé à l'administration de trouver les solutions adaptées aux situations dégradées pour les collègues exerçant des missions nécessitant des déplacements : missions de contrôle, d'inspection, IPCSR,...

Des lieux doivent être trouvés en cette période hivernale pour pallier la fermeture des lieux habituels de restauration et autres lieux publics donnant accès aux commodités.

Des partenariats avec les collectivités locales pourraient être mis en œuvre pour donner l'accès aux bâtiments ou structures publics.

Le réseau ISST du MAA a confirmé la validation d'une fiche réflexe rappelant les bonnes pratiques pour les déplacements.

Retrouvez-la [ici](#) !

Il est bien évident que les déplacements doivent faire l'objet de modalités de remboursements sans autre remise en cause des motifs des déplacements ou conditionnalités comme certains services le pratiquent. Les cas évoqués en séance feront l'objet de rappels des consignes.

Et les questions pratiques !

Déploiement du matériel informatique, postes NOEMI : M. JACOB confirme que la DNUM ne dispose pas de bilan évoquant la répartition des milliers de postes NOEMI qui

ont dû être déployés au sein des services. Une commande de 10000 postes supplémentaires a été passée en fin de gestion, mais précision est donnée que la configuration de ces micros sera assurée par un centre de la DNUM situé à Limoges.

Les agents des SIDSIC seront ainsi déchargés, mais mobilisés pour les déployer courant 2021 au sein des services relevant de l'ATE (préfectures, DDI et certaines DR).

La DNUM et les SIDSIC restent mobilisés pour leur déploiement en plus des grands chambardements informatiques programmés pour les SGC et autres DDETS des mois prochains, faut-il le souligner..

Restauration collective : **Force Ouvrière** alerte sur les situations des RIA qui connaissent des situations dramatiques, malgré les aides qu'ils ont pu percevoir.. Certains ferment ! Le MI est sensible à ces situations et va demander un bilan aux services.

Report des congés 2020 : Le MI a obtenu l'ensemble des réponses des ministères de l'ATE et adressera un message valant instruction rappelant les termes d'une circulaire de la DSAF de 2012 permettant le report des congés de l'année n jusqu'au 31 janvier de l'année n+1.

Le message devrait être adressé d'ici la fin de semaine, mais **Force Ouvrière** signale l'aspect tardif de cette annonce, les congés scolaires débutant ce vendredi soir.

Primes COVID : l'état du versement des primes COVID demandé sera adressé aux OS dès la transmission des précisions fournies par le MTE.

Équipements de Protection Individuels : en termes d'EPI, le MI nous précise le nombre de masques disponibles pour le réseau de l'ATE et les quantités distribuées. 570000 masques réutilisables ont ainsi été mis à disposition dont 307000 distribués. 1638000 masques jetables ont été distribués sur 2121000 disponibles, soit 77 %. Il est toutefois précisé que les stocks sont reconstitués régulièrement.

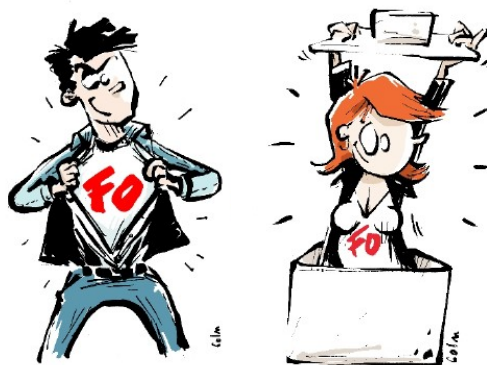
Déconfinement : le MI confirme qu'aucun déconfinement n'est d'actualité à ce jour. Pour autant, il a bien pris note des attentes de **Force Ouvrière** quant à des consignes claires suffisamment en amont des phases à mettre en œuvre... Un bilan ou retex pourrait permettre d'éviter de nouvelles cacophonies...

Forfaits mobilité durable : les questions relatives à cette thématique doivent être portées dans le périmètre des ministères métiers , mais aucun agent ne doit être écarté a priori de cette modalité.

Réformes de l'OTE

Les réformes se poursuivent selon le calendrier fixé. Mais un rappel du MI sera fait pour que les services évitent les déménagements qui ne seraient pas indispensables comme les déménagements en cascades.

Force Ouvrière reste vigilante !



Représentants FO CHSCT DDI :

Soizig BLOT, DDPP 35

Lionel MARTINON, DDCS 26

Émilie PATTEYN, DDPP 17

Joël CANGE, DDTM 59

Marie-Annick GENUIT, DDTM35

Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 28

Experte : Gisèle VIMONT, DDT 03

N'hésitez à prendre contact avec vos représentants Force Ouvrière !



CHSCT extraordinaire du 16 décembre 2020
Vague 2, épisode 3 pour les DDI

Monsieur le Président,

Constats sur des chiffres qui démontrent que le recours au télétravail stagne et que les structures ont atteint leur limite (2,63 jours/sem/agents). Mais nous nous posons des questions quant aux freins au recours pour certaines structures :

- le manque de matériels tout d'abord, et à ce titre, il devient urgent de disposer d'un bilan concernant la distribution des portables NOEMI. Où en êtes-vous de ce point de situation relatif au déploiement des matériels ? Il semblerait que les agents des DDI ne soient pas prioritaires, car peu informés de leurs possibilités de dotations, les DDI accusent un retard de livraison, les préfectures étant par ailleurs elles-mêmes sous dotées en micro-ordinateurs.

Autre questionnement sur ce point, à combien s'élève votre commande de fin d'année ?

- les agents dont les missions sont liées au logiciel CHORUS n'étaient à priori pas éligibles » au télétravail – cependant, nous avons appris lors du GT télétravail de la semaine dernière qu'il serait compatible avec le télétravail - -

- revenir sur la pression mise sur les agents dont les missions sont le contrôle en exploitation agricole pour rattraper le retard dû à la 1ère crise sanitaire

- conditions de travail des agents en déplacement :

- pas de restauration avec des repas chauds, repas (2 personnes) pris dans les voitures donc dans un endroit fermé et confiné – pas de sanitaires, pas de lavage de main, tous les éléments essentiels pour éviter la contamination.

- Port du masque : soit le contrôlé en a en sa possession, soit le contrôleur ou l'inspecteur en fournit un : quid de la distribution et de la mise à disposition de boîtes de masques dans les véhicules – est ce que les DDI sont au courant ??

- gestion de l'application du « tous anti-covid » - certaines DDI rechignent à diffuser le nombre de cas COVID dans leur établissement – l'application pourrait un moyen pour les agents de savoir si un agent en proximité immédiate de travail est référencé cas contact -

- le télétravail durant cette crise sanitaire induit des frais supplémentaires (électricité, chauffage, téléphone, repas à la maison, etc...) pour les agents qui pour certains engendrent des difficultés financières supplémentaires qui pourront même se reporter sur leurs impôts de l'année prochaine puisque dans le calcul des frais réels, il n'y aura plus de frais kilométriques - que prévoit l'administration ?

En cette période de fin d'année, d'autres problématiques viennent se greffer aux difficultés potentiels des services et des agents, à savoir :

-

- le non recours au télétravail pour les agents qui ne seront pas en congés ; certains services rappellent des agents en présentiel laissant encore une fois à penser que télétravailler n'équivaut pas à travailler en présentiel ;

- des agents travaillant à temps partiel se voient limiter à un seul jour de télétravail hebdomadaire, les jours télétravaillés et l'absence physique du bureau étant une nouvelle fois sanctionnée par cette limite unilatérale ;

De bonnes pratiques seraient les bienvenues pour l'ensemble des DDI.

Pour le post-2^e vague, si d'aucuns peuvent raisonnablement penser que nous allons vers un dé-confinement, comment cela va-t-il se passer ? Quelles consignes seront diffusées et sous quelles formes ? Force Ouvrière vous alerte sur les cacophonies du 1^{er} dé-confinement où des services ont exigé de leurs agents un retour 100 % en présentiel alors que le présent CHSCT échangeait sur les termes de la circulaire interministérielle à destination des DDI...

Après les échanges que nous avons pu avoir en groupes de travail, nous revenons vers vous pour connaître d'éventuelles positions nouvelles des ministères quant au report des congés au 31 janvier 2021 pour les agents des DDI. La fin de l'année approchant désormais très vite, les agents ne disposant pas de CET devront en faire la demande d'ouverture et ces derniers devront être créés par des agents qui demain ne seront plus là.

Et puisque nous les évoquons, les mises en œuvre des SGC offrent de sérieux sujets d'inquiétude : postes vacants, matériels non disponibles, déménagements à prévoir, (à savoir pour les agents de la DDTM 35 2 déménagements en très peu de temps (1^{er} : 01/04/2021 (anciens locaux de la DRJCSS et le second automne 2022 à l'ouverture de la nouvelle préfecture ce qui veut dire deux fois plus de stress et pas d'appropriation « morale » de son propre bureau) sont autant de difficultés à surmonter pour cette création de façade au 01/01/2021...

Car, Force Ouvrière vous le répète, ce maintien du calendrier induit des surcharges de travail qui sont difficilement tenables pour les agents des SGC et des SIDSIC, fortement mis sous pression par ailleurs ces derniers temps et à qui il est demandé de faire le maximum pour déployer des équipements aux télétravailleurs et des moyens de visio-audioconférence et préparer les migrations des agents SGC...

Les agents sont globalement épuisés et ce constat doit être pris en compte objectivement par les services, notamment dans le cadre du bilan social ou baromètre social des DDI.

Enfin, un dommage collatéral à rappeler de nouveau : les périodes de confinement ont mis en lumière les grandes difficultés financières de nos RIA que nous sommes en train de perdre. Même si des aides sont perçues au même titre que les restaurants les aides. Un bilan ou une enquête spécifique sur le fonctionnement des RIA est -il envisageable. Là aussi, leurs fermetures auraient des conséquences importantes sur la qualité de vie au travail pour les agents et sur l'aspect social de ces structures.

Merci pour votre attention

Les représentants Force Ouvrière

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr
Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris